



MAIRIE DE DENONVILLE

28700

TEL : 02.37.99.62.19

DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON D'AUNEAU

COMMUNE N° 129
INSEE N° 775.115.314.00012

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le samedi vingt-sept janvier, le Conseil Municipal de la commune de Denonville, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle de la mairie du rez-de-chaussée, sous la présidence de Madame Evelyne LAGOUTTE, maire.

Date de convocation : lundi vingt-deux janvier deux mille dix-huit

Date d'affichage : samedi trois février deux mille dix-huit

Présents : Mme Evelyne LAGOUTTE, Mme Isabelle GEVELERS, M Stéphane LEROY, M Jean LÉE, Mme Michelle SAVALLI, Mme Annie TIRLET, M Pascal LEONET, M Freddy TELLA, M Guillaume BESNIER,

Absents excusés :

M Alexandre LEROY pouvoir à M Stéphane LEROY

Mme Jocelyne BENOIST pouvoir à Mme Evelyne LAGOUTTE

Absent

M Jean ASSENAT

Nombre de membres en exercice : 12 présents : 9 votants : 11

Nomination du Secrétaire de séance :

Sur la demande de Madame le Maire, un secrétaire de séance est désigné M Stéphane LEROY

Ordre du jour

Madame le Maire ouvre la séance à 9h00 et donne lecture de l'ordre du jour.

Madame le Maire demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour deux délibérations à savoir : Intégration fiscale progressive des bases minimums de cotisation foncière des entreprises (CFE)

Proposition d'achat d'une partie de terrain communal

Un vote à main levée donne 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre

Le Conseil Municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n°2018/01 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 décembre 2017 :

Les membres de l'assemblée approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 décembre 2017.

Un vote à main levée donne 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre

Les membres de l'assemblée signent le registre.

Délibération n°2018/02: Désignation d'un représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Suite à l'entrée de la commune de Denonville dans Chartres Métropole,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Désigne Madame le Maire, Evelyne LAGOUTTE en qualité de représentante de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/03 Prise de compétence archéologie préventive et fouilles programmées par Chartres Métropole

Vu la délibération n°CC2017/227 du conseil communautaire de Chartres Métropole en date du 21 décembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la prise de compétence par Chartres Métropole en matière d'archéologie préventive et de fouilles programmées.

VOTE : 10 voix POUR 0 ABSTENTION 1 voix CONTRE (St. LEROY)

Délibération n°2018/03 Proposition d'un contrat d'entretien pour les installations mécaniques et électriques de cloches et horlogerie monumentale de l'église Saint Léger

Monsieur Jean LÉE indique qu'une fêlure au niveau de l'anse centrale de la cloche de l'église a été constatée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accepter le contrat d'entretien des installations de cloches et horloges de la société MAMIAS moyennant la somme forfaitaire de 205 €uros Hors Taxes,

Sous réserve qu'un rapport sur l'intervention et l'état de la fissure soit effectué par la société MAMIAS,

Et Autorise Madame le Maire à le signer

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/04 Recrutement pour un accroissement temporaire d'activité (procédure d'urgence)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

- 1) De créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'Adjoint Administratif territorial. à cinq heures par semaine et autoriser Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement
- 2) De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

La rémunération de cet agent est fixée sur la base de l'indice brut 347 indice majoré 325 correspondant au 1er échelon du grade de recrutement et le supplément familial de traitement.

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/05 Création d'un emploi permanent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide

De créer, à compter du 1er mars 2018 un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial à cinq heures par semaine en raison de l'accroissement de la population

D'autoriser Madame le Maire :

- à recruter, le cas échéant, un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement suivant les modalités exposées ci-dessus
- à procéder, le cas échéant, au renouvellement du contrat dans les limites énoncées ci-dessus

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/06 Demande de subvention au titre de la DETR en vue des travaux de rénovation de la grande salle communale

Suite à l'acquisition de la salle appartenant à l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE CHARTRES le 24 octobre 2017 moyennant le prix de 50 000 Euros,

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : remise aux normes de la grande salle communale pour un montant de 85 000 € HT

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 20% de 135000 €)	27 000,00 €
- Fonds Départemental d'Investissement (FDI 30% de 85000€)	25 500,00 €
- Autofinancement	<u>82 500,00 €</u>
TOTAL	135 000.00 €

(montant de l'Acquisition et des Travaux HT)

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/07 Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue des travaux de rénovation de la grande salle communale

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : remise aux normes de la grande salle communale pour un montant de 85 000 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (50%)	42 500,00 €
- Autofinancement	<u>42 500,00 €</u>
TOTAL	85 000.00 €

(montant des Travaux HT)

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/08 Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de la réfection du chemin du puit et des trottoirs de Monvilliers

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : réfection du chemin du puit et réfection des trottoirs de Monvilliers pour un montant de 18 178,95 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (50%)	9 089,00 €
- Autofinancement	<u>9 089,95 €</u>
TOTAL	18 178.95 €

(montant des Travaux HT)

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/09 : Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de la réfection de la piscine

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : réfection de la piscine pour un montant de 11 484,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (50%)	5742,00 €
- Autofinancement	<u>5742,00 €</u>
TOTAL	11 484.00 €

(montant des Travaux HT)

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/10 : Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de la modification du PLU de Denonville

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation suivant : modification du Plan Local d'Urbanisme pour un montant de 10 000,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (50%)	5000,00 €
- Autofinancement	<u>5000,00 €</u>

TOTAL

10 00.00 €
(montant des Travaux HT)

Délibération n°2018/11 : Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de travaux de marquage de routes

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : marquage de routes pour un montant de 6 000,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- | | |
|--|------------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (50%) | 3000,00 € |
| - Autofinancement | <u>3000,00 €</u> |

TOTAL	6000.00 €
-------	-----------

(montant des Travaux HT)

VOTE : 11 POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/12 : Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de la création d'un parking

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : création d'un parking pour un montant de 8 970,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- | | |
|--|-------------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (50%) | 4 485,00 € |
| - Autofinancement | <u>4 485,00 €</u> |

TOTAL	8 970.00 €
-------	------------

(montant des Travaux HT)

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/13 : Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de la mise en place de signalétiques

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : mise en place de signalétiques pour un montant de 5 000,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- | | |
|--|------------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (50%) | 2500,00 € |
| - Autofinancement | <u>2500,00 €</u> |

TOTAL	5000.00 €
-------	-----------

(montant des Travaux HT)

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/14 : Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de l'acquisition de guirlandes de Noël

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : acquisition de guirlandes de Noël pour un montant de 4 000,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (50%)	2000,00 €
- Autofinancement	<u>2000,00 €</u>
TOTAL	4000,00 €

(montant des Travaux HT)

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/15: Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de la mise en place d'une porte de garage

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : mise en place d'une porte de garage pour un montant de 4 190,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (50%)	2095,00 €
- Autofinancement	<u>2095,00 €</u>
TOTAL	4190,00 €

(montant des Travaux HT)

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/16: Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de la mise en place de protections de bornes incendies et de poteaux boules

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : mise en place de protections de bornes incendies et de poteaux boules pour un montant de 2000,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (50%)	1000,00 €
- Autofinancement	<u>1000,00 €</u>
TOTAL	2000,00 €

(montant des Travaux HT)

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/17 : Intégration fiscale progressive des montants de bases minimum de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instaurer l'intégration fiscale progressive des montants de base minimum.

Fixe la durée de cette intégration à 10 ans.

Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTE : 10 voix POUR 1 ABSTENTION (I GEVELERS) 0 CONTRE

Délibération n°2018/18 : proposition d'achat d'une partie de terrain communal situé 21 rue des Vignes d'Allians

Madame le Maire donne lecture d'une lettre d'un administré proposant de se porter acquéreur d'une partie de terrain situé 21 rue des Vignes d'Allians.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
se prononce sur la proposition d'achat :

VOTE : 0 voix POUR 2 ABSTENTIONS (E.LAGOUTTE, ST. LEROY) 9 CONTRE

Et précise ne pas donner suite à la proposition d'achat pour conserver le terrain en vue d'une éventuelle mise aux normes de l'assainissement de la salle communale et en fonction des activités qui pourraient être organisées.

Monsieur LEONET s'étonne que cette demande n'ait pas été faite du temps de l'ancien propriétaire (association diocésaine).

La commune n'a pas connaissance de la localisation de l'épandage des eaux usées et des besoins de remise aux normes dans un futur.

Compte rendu de décision de Madame le Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Vu les articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2014,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision suivante :

Décision n° 2018/1 portant acte constitutif d'une régie de recettes

En date du 13 janvier 2018 vu l'avis favorable du comptable public du 12 janvier 2018 Ajoutant, notamment, la possibilité d'encaisser dans les produits la location de la salle communale

Questions diverses

Suite au questionnement de Monsieur Freddy TELLA, Madame le Maire indique que la redevance d'assainissement non collectif 2017 de 12 euros pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2017 instaurée par les Portes Euréliennes d'Ile de France est obligatoire et due par l'ensemble des administrés. Cette redevance porte sur l'ensemble des prestations proposées par le Service public d'assainissement non collectif (contrôles de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des travaux des installations).

Désormais, depuis le 1^{er} janvier 2018, Chartres Métropole a la compétence SPANC.

Madame le Maire informe que Chartres Métropole reprend la compétence eau. De ce fait au SIAEPRAS la commune sera représentée par Monsieur BELLAMY titulaire et Monsieur Stéphane LEROY Suppléant.

Madame le Maire informe que Monsieur Christophe DUCHAMP délégué parent d'élève s'est occupé de faire un sondage au niveau des parents concernant les rythmes scolaires. Il en ressort que sur 103 réponses 73 % des parents ont répondu vouloir revenir à la semaine de 4 jours. Le conseil d'école va maintenant se prononcer sur cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 11 heures 52

Le Maire Evelyne LAGOUTTE

Le secrétaire, Stéphane LEROY

